

## FICHE DE POSTE : TECHNICIEN AMENAGEMENT ET SUIVI DES RESEAUX BUS ET POINTS D'ARRETS ROUTIERS

Pôle d'affectation : Pôle développement et aménagement du territoire

Service d'affectation : Mobilité Transports

Lieu d'affectation : Siège CA2BM

Rattachement hiérarchique (N+1) : chef de service mobilités - transport

Cadre d'emplois : Agent de maîtrise et techniciens territoriaux

Niveau minimal de diplôme requis : Bac + 2

### Compétences requises

#### Savoir :

- **Connaissance de l'environnement et du fonctionnement des collectivités territoriales**
- **Connaissance des principes d'organisation et de fonctionnement des transports collectifs**
- **Connaissances du cadre réglementaire des transports collectifs**
- **Connaissances du cadre institutionnel et juridique des opérateurs de transports et gestionnaires d'équipement**

#### Savoir-faire :

- Qualités rédactionnelles et d'expression orale
- Sens de l'organisation et de l'autonomie
- **Capacité à développer le travail collectif et transversal**
- **Maîtrise des outils bureautiques WORD, EXCEL, OUTLOOK et des outils métiers**
- 

#### Savoir-être

- **Rigueur, discrétion**
- **Autonomie et disponibilité**
- **Diplomatie et capacités de négociations**
- Savoir rendre compte
- Disposition à travailler en équipe
- Planification et anticipation du travail
- **Sens du travail en équipe et du travail partenarial**
- Force de proposition

### Activités du poste

### **Activités administratives :**

- Gestion des points d'arrêts de transports en commun :
  - Etablir un état des lieux des points d'arrêts routiers scolaires et interurbains en identifiant les adaptations et aménagements à prévoir dans une recherche d'optimisation de la sécurité
  - Participation à l'élaboration du schéma d'accessibilité du réseau de transports en identifiant les arrêts à aménager en priorité et les aménagements à prévoir,
  - Organiser la concertation avec les gestionnaires de voirie (département, communes ...) pour permettre la mise en œuvre progressive du schéma d'accessibilité
- Dans le cadre d'études, vérifier notamment la prise en compte des contraintes d'exploitation bus, les contraintes d'accessibilité des PMR,
- Vérifier la bonne exécution des marchés et DSP transports sur le plan technique (contrôles sur sites, déplacements quotidiens, analyse des données fournies par la billettique notamment quant à la réalisation des courses par les conducteurs).
- Examiner avec les prestataires de transports les adaptations du réseau de transport à prévoir dans le cadre de travaux de voirie, vérifier la bonne exécution des prestations, le respect de la réglementation, le respect des normes, la qualité d'exécution des aménagements pour les bus.
- Analyser les sollicitations ou les réclamations du département, des communes, des usagers, des riverains ou des exploitants concernant les aménagements bus du territoire. Préparer et rédiger les éléments de réponses à leur fournir. Assurer le suivi des échanges, et en particulier des réponses, avec les différents acteurs précités.
- Participer à la gestion administrative du service, notamment en participant ponctuellement à la gestion des bases de données usagers scolaires
- Travail sur des dossiers transversaux tels que : pôles d'échanges, gare bus, abris voyageurs, aménagements bus, pistes cyclables en lien avec le chargé de mission mobilité durable

## Spécificités et conditions d'exercice - profil

Formation en aménagement de voirie et/ou avec une expérience confirmée dans le domaine des transports collectifs du type réseau bus.

Connaissances en matière d'études et de travaux relatifs aux aménagements de voirie pour les bus et des connaissances en ingénierie travaux publics voirie.

Connaissances réglementaires de base en matière de voirie, de signalisation, de réglementation pour la circulation des bus et d'accessibilité des PMR aux transports collectifs.

- Travail administratif au bureau : instruction des demandes, rapports de contrôle, études, etc.
- Travail en extérieur, dans les véhicules de transport urbain ou interurbain et les espaces publics dédiés (gares routières, arrêts, etc.)
- Horaires irréguliers avec amplitudes variables en fonction des contraintes de service public
- Port de vêtement facilitant l'identification requise

Relations ponctuelles avec les autres services de la collectivité, les partenaires extérieurs : affaires scolaires des communes, services voirie-circulation, etc

- Relations permanentes avec les usagers, interface entre usagers et opérateurs de transport
- Contacts fréquents avec les conducteurs, les responsables d'établissements scolaires et de l'Éducation nationale, les forces de police, les élus locaux, les associations d'usagers ou de parents d'élèves